

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.		Date d'inspection Le 16 juin 2026	
Nom de l'établissement Le Pavillon du Sommet 2		Numéro de permis 2013194	
Adresse 701 Ryan St Moncton NB E1G 5R2		Numéro de téléphone (506) 382-3282	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, chanter et danser. Les enfants ont assisté à un spectacle de musique pour ensuite finir la journée à l'extérieur.

Le ratio est conforme lors de l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 juin 2026

Date

original signé par
Stephanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"